

LA SOURCE

DESSERVANT HUNTINGDON, ORMSTOWN, HEMMINGFORD, HOWICK, CHÂTEAUGUAY, FRANKLIN, ST-ANICET, STE-BARBE, VALLEYFIELD ET LES ENVIRONS

TÉL.: 264-5364
FAX: 264-9521

Le mercredi 7 juillet 1999

20 pages .87¢ PLUS TAXES



TOUT POUR VOS JARDINS AQUATIQUES

ACCESSOIRES - ENTRETIEN

À partir de

60\$



POMPE

Centre Jardin Brisson

587 ch. Larocque, Valleyfield 373-5515



BASSIN

Hécatombe aux Régates de Valleyfield : une embarcation fonce sur une estrade et blesse 15 spectateurs

Hugues Théorêt
LA SOURCE

La finale de la classe Grand Prix a été interrompue abruptement aux Régates Molson Ex de Valleyfield, le dimanche 4 juillet, par un accident tragique qui a fait 15 blessés dont sept enfants.

L'incident est survenu vers 16 h 45 lorsque le pilote du GP 154 Pontiac Coil, Thomas Snyder Jr de Clarkson au Michigan, a effectué un vol plané avant de percuter de plein fouet une estrade bondée de spectateurs qui était installée dans le Parc Sauvé.

Une équipe de secouristes a aussitôt accouru sur les lieux. Les victimes ont été transportées par bateaux au Club Nautique où une unité mobile de médecins et d'infirmières les attendait pour leur prodiguer les premiers soins. Elles souffraient surtout de lacerations et de fractures aux jambes. Les blessés ont ensuite été conduits d'urgence au Centre hospitalier régional du Suroît. L'un d'eux a été transféré à un hôpital de Montréal en raison de la gravité de ses blessures. Ce dernier est resté coincé

pendant un bon moment sous l'embarcation. Il souffrirait de fractures multiples aux jambes. Les médecins ne craignent pas pour sa vie. Le pilote, lui, s'en est tiré indemne.

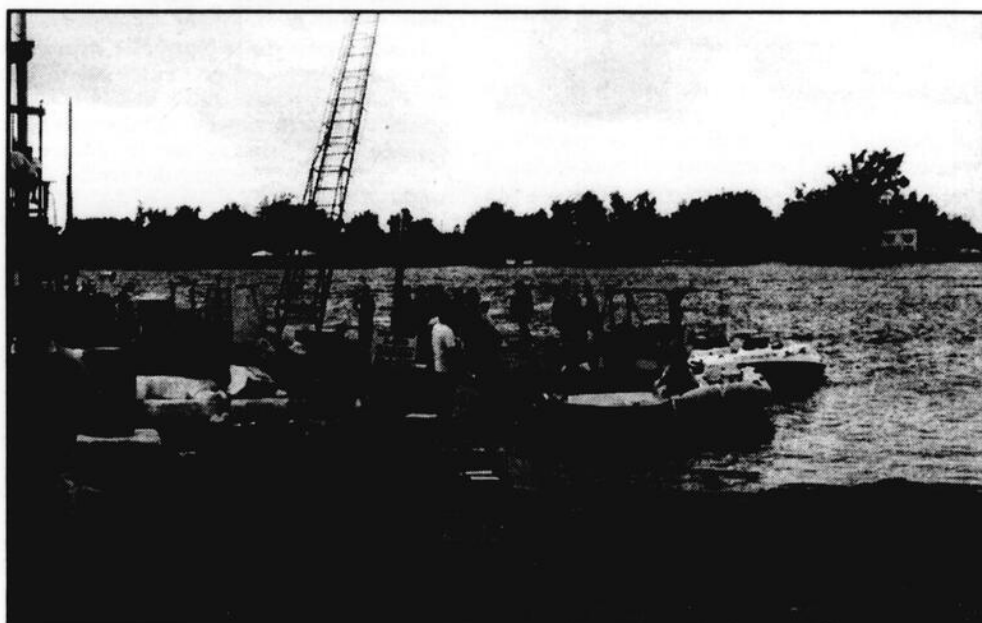
Il roulait à 190 km/h!

Le pilote, qui filait à une vitesse de 190 km/h, aurait perdu la maîtrise de son bolide à cause d'un bris mécanique survenu quelques secondes seulement après le départ de l'épreuve. La Sûreté régionale des Riverains a ouvert une enquête afin de déterminer la cause exacte de l'accident.

Forcément, les courses ont été annulées et les nombreux agents de sécurité sur le site se sont chargés de faire évacuer la foule qui était prise de panique.

Il n'y avait pas de muret de béton devant l'estrade qui était commanditée par la compagnie Noranda CEZinc. Seule une clôture métallique protégeait la foule.

Il s'agit du deuxième incident de ce genre à survenir aux Régates de Valleyfield. En 1991, le pilote Daniel Brossoit et un spectateur avaient perdu la vie lors d'un accident survenu de l'autre côté de la baie Saint-François.



Les secouristes ont été sur le pied d'alerte pendant près de deux heures dimanche. Leur intervention rapide a facilité le travail de l'équipe médicale qui a vite accouru sur les lieux de l'accident pour transporter les blessés au Centre hospitalier régional du Suroît. (Photo : H.T.)

Les coeurs sensibles devront s'abstenir au Derby de démolition de Saint-Chrysostome le 18 juillet

Hugues Théorêt
LA SOURCE

Les derby de démolition ne sont plus l'apanage des garçons. La preuve est qu'au moins trois filles participeront au populaire Derby de démolition de Saint-Chrysostome le dimanche 18 juillet 1999.

Mélanie Tremblay, Sophie Lécuyer et Chantale Laplante livreront bataille à plus d'une centaine d'autres fous du volant lors du plus grand spectacle de derby de démolition au Québec qui sera animé par Jean-Paul Chartrand, commentateur sportif au réseau TVA.

Ce qui est formidable avec cet événement, c'est qu'une partie des profits sont versés à Leucan (Association pour les enfants atteints de leucémie et autres formes de cancer).

Pas moins de 175 véhicules prendront part aux épreuves qui débiteront à 11 h au terrain de la rue Saint-Antoine. Avec 10 000 \$ en bourses, les organisateurs du derby devront encore cette année refuser des candidats, explique Donald Bourdeau. D'autant plus que l'édition 1999 accueillera le championnat provincial de démolition de pick-up (une demie tonne et trois quarts de tonne) et, pour la première fois au Québec, des épreuves de mini pick-up. Daniel Riendeau, de Saint-Rémi, tentera de conserver son titre de champion provincial

suite voir DERBY à la page 2



Le président de Leucan, Jacques Chénier, prend place à bord d'une bagnole à démolir auprès de Donald Bourdeau (à gauche) et des pilotes Mélanie Tremblay, Chantale Laplante et Sophie Lécuyer. (Photo : H.T.)

Les 9 et 10 juillet Huntingdon vivra au rythme du Festival d'été

Hugues Théorêt
LA SOURCE

Le Festival d'été de Huntingdon n'a jamais été aussi vivant. L'édition 1999 s'annonce particulièrement bonne si l'on se fie aux inscriptions pour la parade et la course de canots qui se tiendront le vendredi 9 juillet.

Une centaine de jeunes sont attendus pour le concours de bicyclettes décorées. Sept paires de billets pour le Parc Safari (valeur totale de plus de 300 \$) seront offerts aux gagnants par le journal le Gleaner. Les jeunes participeront ensuite à la parade qui prendra son envol vers 17 h 15 à l'angle des rues King et Dalhousie devant l'école Academy.

La course de canots sur la rivière Châteauguay suivra à 18 h. Le coup de

suite voir FESTIVAL à la page 2

Le journal fermera ses portes en juillet

Nous publierons notre dernière édition le mercredi 14 juillet avant la période des vacances. Nos bureaux seront fermés pour une durée de deux semaines à compter du mercredi 14 juillet 1999 à 17 h. Nous rouvrons le vendredi 30 juillet dès 9 h afin de préparer l'édition du mercredi 4 août 1999.

Spécial DÉJEUNER

2 oeufs, bacon ou saucisses
comprenant rôties, patates
& café extra fèves au lard 0.40 c

2.99\$

LA RÔTISSERIE
Salaberry

295 Salaberry, Valleyfield, 373-4419

POUR UN BON REPAS DANS NOS SALLES À MANGER

Une cuisse de poulet



5.95\$

(liqueur ou café inclus)

(Supplément de 1\$ pour poitrine)



D'un foyer à l'autre

Fermeture des bureaux administratifs de Huntingdon - La Ville de Huntingdon tient à aviser ses résidents que ses bureaux administratifs seront fermés à compter du vendredi 16 juillet à midi. Ils rouvriront le lundi 2 août à 8 h. Par ailleurs, les bureaux fermeront exceptionnellement à midi tous les vendredis jusqu'au 3 septembre 1999. Enfin, la prochaine séance du conseil municipal se tiendra le lundi 9 août 1999 à 20 h.

Pêche en ville pour les moins de 18 ans - Le Comité pour la réhabilitation de la rivière Châteauguay (CRRC), en collaboration avec la ville de Huntingdon, la municipalité de Hinchinbrooke, la Cleyn & Tinker, le garage C.J. Kyle, la quincaillerie Rona André Laberge et la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC), organise une activité de pêche qui aura lieu le samedi 10 juillet de 9 h à midi dans le parc de la piscine municipale. De nombreux prix de présence seront offerts aux jeunes participants qui s'inscriront à l'activité.

Résultats des premières analyses des eaux de la plage - Le ministère de l'Environnement a effectué ses premières analyses des eaux de baignade dans le cadre du programme Environnement-Plage. Le 16 juin dernier, la Plage du Parc du Village à Saint-Anicet a obtenu la cote "A". Le 21 juin dernier, les plages Camping Sandy Sun de Franklin, Parc Safari (Lacs 1 et 2) de Hemmingford et le Camping Lac Crystal de Lacolle ont toutes obtenu la cote "A". Le Camping La Pommerie de Franklin s'est vu attribuer la cote "C". Vous pouvez joindre le numéro sans frais : 1 800 561-1616.

Comment stabiliser son bord de l'eau ? - Les riverains du lac Saint-François sont invités à assister à une conférence qui portera sur les différentes techniques de stabilisation de bord de l'eau, le vendredi 23 juillet à 19 h à l'église de Saint-Anicet. L'entrée est gratuite. La conférencière invitée sera Mme Francine Dubeau, architecte paysagiste qui compte 15 années d'expérience dans ce domaine. La conférence a été rendue possible grâce à une subvention accordée à la Fabrique de Saint-Anicet par Environnement Canada pour la stabilisa-

tion des berges du terrain de la Fabrique.

Animation historique au parc archéologique de la Pointe-du-Buisson - La population est invitée à la journée traditionnelle d'animation historique du parc archéologique de la Pointe-du-Buisson de Melocheville qui se tiendra le dimanche 11 juillet. Lors de cette journée, on commémorera le passage de Jane Ellice, Seigneuresse de Beauharnois, sur le site en 1838. Jane Ellice était une aquarelliste et musicienne fort talentueuse. Une artiste sera sur le site afin d'initier les jeunes et les moins jeunes à diverses techniques artistiques. Une dégustation de thé anglais et d'esturgeon fumé seront offerts au camp de pêche. Pour plus de détails, communiquez au (450) 429-7857.

Les artisans de la Nouvelle-France à Fort-Lennox - L'événement estival Les Beaux dimanches au Fort-Lennox se poursuivra, le dimanche 11 juillet, avec la journée des Artisans de la Nouvelle-France qui feront revivre des métiers des années 1750. L'activité se déroule de midi à 17 h. Les visiteurs peuvent apporter leur pique-nique. Pour plus de renseignements, communiquez au (450) 291-5700.

Souper à l'Église Unie de Franklin - L'Église Unie de Franklin Centre organise un souper buffet froid, le samedi 17 juillet de 17 h à 20 h. Les gens qui ne pourront s'y rendre auront la chance de commander leur lunch. Pour se procurer des billets, vous devez communiquer avec Linda Sutton au 827-2368, Joyce Pate-naude au 827-2709 ou avec Mark Stevenson au 827-2461.

Souper barbecue - Le Club de Curling de Huntingdon invite la population à son souper steak BBQ et à une danse qui se tiendront sous la tente érigée à l'aréna de Huntingdon le samedi 10 juillet.

Tournoi de golf de nuit à Trout River - Le Club de golf de Trout River organise un tournoi de nuit (9 trous) le vendredi 9 juillet 1999. Les joueurs sont conviés à 20 h 30 sur le terrain. Le tournoi se terminera vers 00 h 30. La limite de joueurs a été fixée à 72. Pour réserver vos places, veuillez communiquer au club au 264-2272.

Festival... suite de la page 1

départ sera donné au parc de la piscine municipale. La danse folklorique, un spectacle amateur, de la danse en ligne et de la musique country animeront la soirée.

Le samedi 10 juillet, les festivités reprendront avec le concours de dessin à 11 h. Les jeunes seront invités à dessiner sur l'asphalte de la rue Châteauguay. L'artiste John Ryan jugera les dessins. Un souper spaghetti sera servi sous la tente érigée auprès de l'épicerie IGA. Le groupe Black & White montera sur scène en soirée. Par ailleurs, un souper steak barbecue, une

danse et un spectacle du groupe Swing Shift se tiendront tout près de l'aréna.

L'un des organisateurs du festival, M. Serge Gosselin, invite d'ailleurs la population à participer à la tournée des églises du samedi 10 juillet qui débutera à 9 h à l'église Saint-John de Huntingdon.

La rue Châteauguay (entre les rues Bouchette et Dalhousie) sera fermée à la circulation automobile le vendredi 9 juillet entre 17 h et minuit et le samedi 10 juillet entre 10 h et 17 h.



Une centaine de jeunes sont attendus pour le concours de bicyclettes décorées. (Photo : H.T.)

Spécial Festival

Jusqu'à \$2000 de remise sur GRAND CARAVAN/VOYAGEUR

OU
FINANCEMENT
SPÉCIAL
1.8%
jusqu'à 48 mois



C.J. KYLE LTEE
VENTE • PIÈCES • SERVICE
HUNTINGDON P. QUE.
TEL.: 264-5321

Derby... suite de la page 1

de démolition pick-up. Les épreuves habituelles d'automobiles de 4, 6 et 8 cylindres de classes "stock et modifiée" sauront aussi en mettre plein la vue aux 4000 spectateurs attendus.

Pour ceux et celles qui ne sont pas familiers avec les règlements du derby de démolition, on installe quelques vieilles bagnoles sur une piste fermée et asphaltée. Au signal des arbitres, les conducteurs tentent de démolir les autres bolides. La dernière voiture encore en marche remporte l'épreuve.

Des profits iront à Leucan

Sur chacun des billets vendus, les Chevaliers de Colomb de Saint-Chrysostome verseront 1 \$ à Leucan. Le tiers des profits du tirage de deux bagnoles seront aussi remis à Leucan. De plus, la totalité des profits du tirage moitié-moitié iront à Leucan. Enfin, tous les pourboires recueillis aux kiosques de vente de bières et autres rafraîchissements seront offerts à Leucan. L'objectif visé est d'amasser la somme de 5 000 \$. Une dizaine de familles touchées par la leucémie seront invitées à participer au derby, d'expliquer le président de Leucan, Jacques Chénier, lors de la conférence de presse qui avait lieu à la Cage aux sports de Valleyfield, le mardi 29 juin dernier.

Le Derby de démolition de Saint-Chrysostome a nécessité entre sept à huit mois d'organisation. Selon l'un des organisateurs, Donald Bourdeau, l'événement ne

pourrait avoir lieu sans l'apport des quelque 150 bénévoles et des commanditaires dont les principaux sont Viau Ford de Saint-Rémi, Les Brasseries Molson et La Société coopérative agricole du sud de Montréal.

FESTIVAL D'ÉTÉ 1999 HUNTINGDON PROGRAMME D'ACTIVITÉS

JEUDI LE 8 JUILLET

10h00-21h00 **GRILLADES** - Chevaliers de Colomb
Vente trottoir, kiosques, surprises.

VENDREDI LE 9 JUILLET

10h00-10h00 **DOUANES**

10h00-21h00 **GRILLADES** - Chevaliers de Colomb.
Vente trottoir, kiosques, surprises.

17h00 **PARADE** - Bicyclettes décorées, musiciens, clowns, surprises. Prix pour les bicyclettes offerts par le Gleaner inc. Départ: Parc Prince-Arthur en face de l'École Academy.

18h00 **COURSE DE CANOTS**: Inscription 264-5321, Joey Robidoux. Départ de la course: Piscine municipale. Ouvert au public.

TOURS DE CALÈCHE - Coût 8.00\$.
Départ: Parc Prince-Arthur.

18h30 **DANSE FOLKLORIQUE IRLANDAISE** - H'don Shamrock. (Sous la tente).

19h00 **SPECTACLE AMATEUR** - La Maison des Jeunes. (Sous la tente).

QUILLES OTON - Marc Allaire: 264-3000.

DANSE EN LIGNE WESTERN - Groupe Kaylinda. (Sous la tente).

20h30 **MUSIQUE COUNTRY** - Jean Lajoie, accordéoniste (Sous la tente).

SAMEDI LE 10 JUILLET

8h00-11h00 **TOURNOI DE PÊCHE** - Piscine municipale.

9h00-11h00 **MARCHE 5 KM** - Inscription au Parc Prince-Arthur en face de l'École Academy. Organisée par Mélissa Sunshine Camp.

10h00-10h00 **DOUANES**

10h00-17h00 **GRILLADES** - Chevaliers de Colomb.
Vente trottoir, kiosques, surprises.

11h00 **CONCOURS DE DESSIN** - Invitation à tous les jeunes talents. Endroit: Face au chapiteau. (Dessin à la craie dans la rue).

14h00 **DANSE EN LIGNE WESTERN** - Groupe Kaylinda. (Sous la tente).

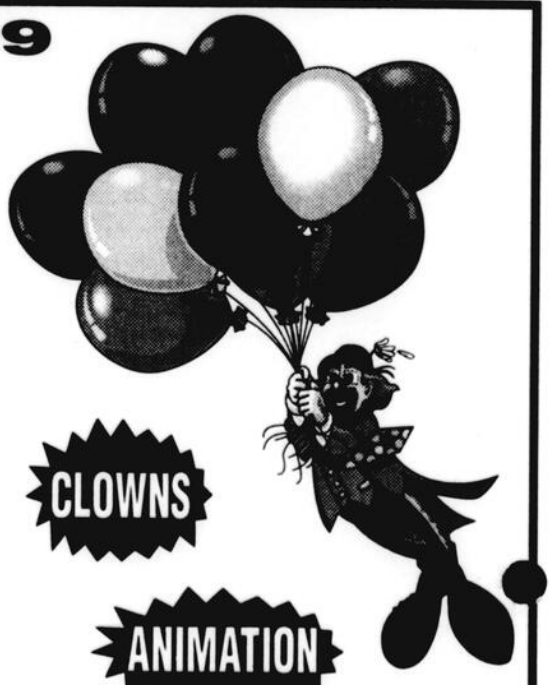
QUILLES OTON - Marc Allaire: 264-3000.

16h00-20h00 **SOUPER SPAGHETTI** - Club Optimiste. (Sous la tente).

20h00-24h00 suivi de la danse avec le groupe "Black & White" (Béatrice Duhème)

17h00-20h30 **STEAK BARBECUE** - Terrain de l'exposition, (12.00\$/adulte). Organisé par le Club de Curling.

21h00-..... **DANSE** - Avec "Swing Shift". Au terrain de l'exposition. Entrée 3.00\$/adulte. Organisée par le Club de Curling.



- André Chenail, député Beauharnois-Huntingdon
- Banque de Montréal
- Les usines Huntingdon Canada Ltée
- Caisse populaire Desjardins Huntingdon
- Centre médical de Huntingdon
- Quincaillerie Rona (André Laberge)
- Uniprix (Pharmacie Serge Durand)

- Ville de Huntingdon
- Notaire Pilon, Ménard & Pilon
- CIBC Huntingdon
- Marché Robert Plouffe, IGA
- Cleyn & Tinker inc.
- My Tabagie Variétés Inc.
- Assurance S. Gosselin inc.

Michel Guindon
OPTICIEN

30%
de rabais



sur montures sélectionnées
Examen de la vue par optométriste
(aussi le samedi)
163, Châteauguay, Huntingdon
TÉL.: 264-9532

Popcorn
GRATUIT

tous les jours chez
les Assurances
N. Bourgon inc.

Des élections pourraient avoir lieu à Ormstown en février 2000

Ormstown et Saint-Malachie continueront à faire chambre à part jusqu'en l'an 2000. L'an prochain, les électeurs devront aller aux urnes, probablement en février 2000, pour élire un nouveau conseil composé de neuf membres.

D'ici là, les deux municipalités continueront à gérer leur budget respectif qui a été adopté pour l'année 1999.

Les employés des deux municipalités demeureront en poste au moins jusqu'en 2000. Cela incluant les deux inspecteurs

municipaux, Patsy Chenell et Stéphane Billette.

Le processus officiel de regroupement ne sera effectif que lorsqu'il sera publié dans la gazette officielle du Québec, soit en septembre prochain. Il faudra encore quatre mois de délai après cette date pour qu'un comité provisoire soit formé des membres des deux conseils municipaux. Les maires du village, Madeleine Himbeault-Greig, et de la paroisse, Harold Merson, se partageront la tâche à tour de rôle.

Huntingdon ferait payer le prix d'un échec de la fusion à Hinchinbrooke et à Godmanchester

Hugues Théorêt
LA SOURCE

La Ville de Huntingdon pourrait exiger du gouvernement du Québec que les municipalités de Hinchinbrooke et Godmanchester lui remboursent une somme annuelle de 97 000 \$ qu'elle perdrait advenant un échec du projet de fusion.

Ces sommes proviennent des retours de taxes, appelées communément "péréquation", que le gouvernement retourne aux municipalités. Selon la ville, ce manque à gagner représente une hausse de taxes de 13 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation.

La Ville de Huntingdon pourrait aussi perdre un montant de 300 000 \$ (100 \$ par habitant) que le gouvernement a promis aux municipalités qui entreprendront des démarches de regroupement d'ici le 15 septembre 1999.

Le conseil municipal a fait parvenir une lettre d'intention de se fusionner au ministère des Affaires municipales. Huntingdon a donc rempli toutes les exigences pour toucher la prime offerte par Québec. Le hic, c'est que ses confrères de Hinchinbrooke et de Godmanchester refusent obstinément de se fusionner. Surtout Hinchinbrooke qui a toujours repoussé le

projet de regroupement du revers de la main.

Godmanchester se rallie à Hinchinbrooke

La balle était donc dans le camp de Godmanchester. Mais une rencontre tenue à Québec avec le ministre des Affaires municipales a convaincu la municipalité de dire "non" à la fusion. Le maire Philippe Leblanc souhaitait pouvoir profiter du contexte de la fusion pour obtenir une subvention de 440 000 \$ pour la construction d'un réseau d'égouts à la limite de la Ville de Huntingdon. Ce dernier desservirait 23 résidences des rues Châteauguay, McCallum, Pigeon et Girouard. Sauf que le porte-parole du ministère lui a signifié que la demande de subvention ne pouvait être mêlée au projet de fusion. - *Il m'a dit que notre demande pour le programme Eaux vives du Québec n'était même pas encore à l'étude*, d'ajouter M. Leblanc.

Autre point qui achoppe au projet. Le maire Leblanc évalue que la fusion entraînerait une hausse de 25 % des taxes à Godmanchester. Il craint que sa municipalité se verrait amputé de près de la moitié de la somme de 206 000 \$ qu'elle reçoit chaque année pour l'entretien de ses routes.

Un orage violent prive des milliers d'abonnés de courant

Hugues Théorêt
LA SOURCE

Rares sont ceux qui n'ont pas été dérangés dans leur sommeil dans la nuit du dimanche au lundi 5 juillet alors que des orages accompagnés de vents violents se sont abattus sur une bonne partie de la province de Québec.

Des milliers d'abonnés d'Hydro-Québec dans les secteurs de Valleyfield, Vaudreuil-Soulanges, Beauharnois et Châteauguay principalement ont été privés de courant pendant plusieurs heures.

Quelque 50 000 clients du sud de la Montérégie attendaient toujours qu'on rétablisse leur courant dans la journée de lundi, a admis Lucie Brodeur porte-parole chez Hydro. Des branches d'arbres et des bris de poteaux électriques sont à l'origine des pannes qui ont touché tout particulièrement la région de l'Estrie.

Environnement-Canada a enregistré des vents allant jusqu'à 115 km/h dans la région. Ce type de rafales se produisent au moins une fois par année, explique le météorologue Marc Gélinas. Mais il est rare qu'elles s'étendent sur une aussi grande superficie, précise-t-il.

LAISSEZ TOUT TOMBER POUR UNE GM 1.9% À L'ACHAT (Jusqu'à 48 mois)

178 \$ /mois**
location 36 mois
1,9% location ou achat

CAVALIER 4 portes de Chevrolet
«Édition spéciale»

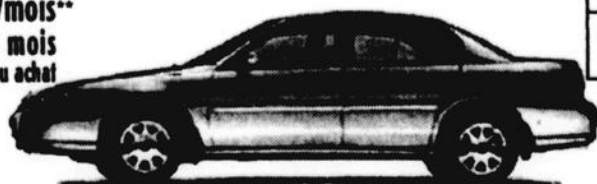
Comptant	Mensualité
0 \$	243 \$
1 211 \$	208 \$
2 261 \$	178 \$



Si seulement tout était aussi fiable que la Cavalier

- Moteur 2,2 litres de 115 chevaux avec boîte manuelle 5 vitesses
- Régulateur de vitesse • Dispositif antivol PASSLock
- Verrouillage électrique des portes • Radiocassette AM/FM stéréo • Siège arrière à dossier rabattable
- Freins antiblocage aux 4 roues • Sacs gonflables de nouvelle génération côtés conducteur et passager

228 \$ /mois**
location 36 mois
1,9% location ou achat



Comptant	Mensualité
0 \$	308 \$
1 414 \$	268 \$
2 747 \$	228 \$

MALIBU de Chevrolet

- Moteur Twin Cam 2,4 litres de 150 chevaux
- Radiocassette AM/FM stéréo • Freins antiblocage aux 4 roues
- Dispositif antivol PASSLock • Climatiseur
- Boîte automatique 4 vitesses

Une excellente intermédiaire qui vous en offre plus, à prix abordable.

AUSSI À 1.9% À L'ACHAT (Jusqu'à 48 mois)

METRO - ALERO - LUMINA - MONTE CARLO - INTRIGUE - AURORA - VENTURE VAN - SILHOUETTE VAN - BLAZER 2&4 DR - S-10 PICKUP - SUBURBAN - TOUS LES PICK-UP 1/2 TON 1999 À CABINE RÉG.

HUNTINGDON MOTORS INC.
TÉL.: 264-6163 • HUNTINGDON

ATELIER DE CARROSSERIE: REPARATIONS D'ACCIDENT.
TOUTES LES MARQUES, VOITURES DE COURTOISIE
TÉL.: 264-6411

Huntingdon entame des procédures judiciaires contre le propriétaire du Château

Hugues Théorêt
LA SOURCE

La Ville de Huntingdon a envoyé une mise en demeure au propriétaire du Château de Huntingdon, M. Elias Basil de Hudson, le sommant de barricader le bâtiment ou de procéder à sa démolition dans les plus brefs délais, à défaut de quoi elle portera cette cause devant les tribunaux.

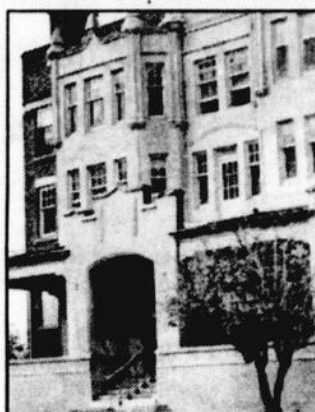
Le propriétaire, qui se dit à l'emploi de la compagnie immobilière Great Homes, n'a pas répondu à la mise en demeure que la municipalité lui a faite parvenir à la mi-juin.

La ville dit avoir agi de la sorte par mesure de sécurité. Les policiers de la Sûreté du Québec sont intervenus à plusieurs reprises sur les lieux au cours des derniers mois après que des jeunes se soient introduits dans l'édifice pour commettre des actes de vandalisme. Une copie conforme de la mise en demeure a

d'ailleurs été envoyée à la SQ.

La compagnie devait renover le bâtiment pour y aménager des unités de condominiums et des commerces. Ceux-ci devaient d'ailleurs être disponibles dès le 1er avril 1999. Mais rien n'a été fait.

Si le propriétaire ne donne aucune suite à la mise en demeure, il est probable que la Ville de Huntingdon soit forcée de vendre de nouveau le Château aux enchères. (Photo : J.T.)



Le Château pourrait être vendu de nouveau aux enchères. (Photo : J.T.)

Un incendie endommage une maison de la 96 avenue à Saint-Anicet

Hugues Théorêt
LA SOURCE

Un incendie a lourdement endommagé une résidence située sur une petite île reliée à la terre ferme par un pont à la hauteur de la 96e avenue à Saint-Anicet, le mardi 29 juin dernier.

Les pompiers de Saint-Anicet sont intervenus sur les lieux vers 19 h 45. Les

sapeurs ont utilisé l'eau du lac pour combattre les flammes qui se sont propagées sur les deux étages de la maison. - *L'accès à l'eau nous a facilité la tâche. C'est pour cette raison que nous n'avons pas demandé de renforts*, d'expliquer M. Jean-Louis Dancause, chef du service des incendies de Saint-Anicet. L'incendie a été maîtrisé vers 21 h 45.

La Sûreté du Québec du Haut-Saint-Laurent a ouvert une enquête afin de déterminer la cause du sinistre.

Le temps est venu de refaire la toiture

LES TOITURES PRESTIGE

serait heureuse de la faire pour vous

- Bardeau d'asphalte
- Toitures de cuivre
- Corniches et revêtement extérieur (aluminium...)
- Cheminées, ventilation, et puits de lumière
- Travaux spéciaux artisanaux.
- Toitures métalliques (tôle)
- Réparation de ferblanterie

Informez-vous de notre service de pose de:

TOITURES MÉTALLIQUES ARCHITECTURALES TRADITIONNELLES

Pour estimation gratuite et/ou information

Bernie Quigley
(450) 371-5433

RBQ 8005-9736-26

COLUMBIA

MTD

Coupez tout... sans perdre vos sous!

\$145.04 par mois
FINANCEMENT 4.9%
12 MOIS

Tracteur de pelouse P473F
Moteur B&S de 14.5 HP. Intek
Transmission automatique de 7 vitesses, plateau de coupe de 38 po. Ensemble de déchetage inclus.

GARANTIE 3 ANS

Seulement **145.04\$** taxes en sus
PAR MOIS 12 MOIS 4.9% 0\$ D'ACOMPTE

FRAIS DE FINANCEMENT: \$45.00

COLUMBIA
MTD

Des gens de service!

LES ÉQUIPEMENTS ALBERT BILLETTE enr.
• VENTE • SERVICE • PIÈCES

1919 Rang 3 (Tullochgorum Rd) Howick • Tél.: (450) 825-2286

Éditorial

Un dérapage incontrôlable

Le gouvernement du Québec se trouve pris avec un kyste douloureux. Mais ce ne sont pas les infirmières qui vont le soigner.

La grève des infirmières commence sérieusement à faire suer Lucien Bouchard et ses acolytes. Mais le personnel infirmier semble déterminé plus que jamais à poursuivre sa grève illégale.

La ministre Marois aura beau multiplier les mises en garde et les menaces, mais les infirmières ne veulent pas abdiquer. Elles se battent jusqu'au bout. Les ambulanciers et les pharmaciens d'hôpital menacent de se joindre aux piquets de grève.

Mais le gouvernement ne pliera pas, non plus. Jusqu'où peut-il aller pour forcer les employés du secteur de la santé à retourner au travail? Difficile à dire. Mais les têtes vont bientôt commencer à tomber. Le ministère de la Justice a émis une poursuite de 125 000 \$ contre la Fédération des infirmières. Des amendes allant de 25 \$ à 100 \$ (pour chaque jour de grève) pourraient être imposées à chaque infirmière en vertu de la loi 160.

Le gouvernement peut bien imposer

toutes les pénalités imaginables aux infirmières, mais il doit aussi faire son mea-culpa. Depuis deux ans, on a coupé des millions de dollars dans les budgets des établissements de santé québécois et forcé des infirmières à prendre des retraites anticipées. Certains hôpitaux se retrouvent aujourd'hui avec une pénurie d'infirmières. Ces dernières ont été soumises à rude épreuve au cours de la dernière année multipliant les heures supplémentaires de travail.

Les infirmières québécoises sont moins payées qu'aux États-Unis et que dans certaines autres provinces canadiennes. Cela n'aidera pas à recruter de nouvelles diplômées.

Ce dérapage avait-il été prévu par le gouvernement du Québec? On peut en douter. On a commencé à envoyer des cancéreux se faire traiter aux États-Unis. Quelle sera la prochaine étape? Faudra-t-il bientôt aller à Plattsburgh pour se faire opérer ou se rendre à Burlington pour se faire plâtrer une jambe?

Et dire que nous avons déjà eu le meilleur système de santé au monde...

Hugues Théorêt

202 donneurs à Ormstown

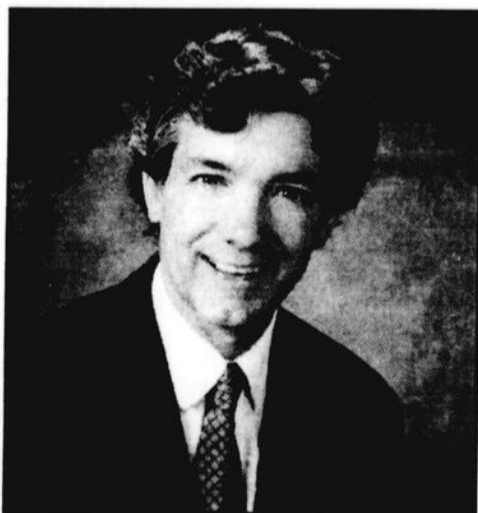


Pas moins de 202 donneurs se sont rendus au Centre récréatif à Ormstown, le mercredi 30 juin dernier, pour participer à la clinique de sang annuelle d'Héma-Québec. Louis Robidoux, qui travaille à l'hôpital Barrie Memorial, a donné de son sang pour la 22e fois sous les yeux de la bénévole Catherine Stewart. (Photo : V.F.)

Daniel Turp nommé porte-parole pour les affaires intergouvernementales

Le chef du Bloc Québécois, Gilles Duceppe, a confié au député de Beauharnois-Salaberry, M. Daniel Turp, le rôle de porte-parole pour les Affaires intergouvernementales.

Après avoir agi pendant deux ans comme porte-parole pour les Affaires étrangères, M. Turp assumera dorénavant la responsabilité du dossier constitutionnel au sein du caucus du Bloc Québécois. Il fera face au ministère des Affaires intergouvernementales, M. Stéphane Dion. (H.T.)



Daniel Turp pourra livrer bataille à Stéphane Dion. (Photo : archives)

Rodrigue Montpetit & Fils
Salon funéraire
Pré-arrangement - incinération
Jacques Montpetit, propriétaire
Tél.: 264-5331 • 170 Châteauguay, Huntingdon

LA **SOURCE**
Tél.: 264-5364 • Fax: 264-9521

66, rue Châteauguay
Huntingdon, Qc
J0S 1H0

Directeur général:
André Castagnier

Rédactrice en chef:
Judith Taylor

Journalistes:
Hugues Théorêt, Valerie Furcall

La Source publiera tout commentaire ou nouvelle d'intérêt sous certaines conditions: d'abord, tout écrit doit parvenir au bureau au plus tard à 12 heures le vendredi précédant la publication, et de préférence dactylographié à double interligne; le nom, l'adresse et le numéro de téléphone doivent être également inscrits. La Source ne peut s'engager à publier tout écrit reçu. La Source se réserve le droit d'en faire un résumé précis, ou de compléter l'information. La Source ne peut s'engager à faire répéter un communiqué, ou retourner tout texte ou photographie reçus.

Envoi de Poste-publication-Enregistrement no.08070

Abonnement local: 30.50\$/année

120 pages consacrées à l'histoire des cantons de Hinchinbrooke et de Hemmingford



Keith Burton de Sainte-Clotilde, Ken Brooks de Franklin et Gordon Lang de Howick occupaient un kiosque à l'Exposition d'Ormstown, le samedi 12 juin dernier, pour annoncer le lancement de la dernière revue de la Société historique de la Vallée de la Châteauguay. Plus de 120 pages ont été consacrées à l'histoire des cantons de Hinchinbrooke et de Hemmingford qui célèbrent en 1999 leur 200e anniversaire. On peut y lire notamment des articles sur le moulin de Dewittville, la topographie de Hinchinbrooke, l'église anglicane Saint-Paul et la ferme de John Muir. Le journal est vendu au prix régulier de 10 \$. Il est disponible au journal Le Gleaner. (Photo : H.T.)

Des voitures anciennes défilent à Valleyfield les 10 et 11 juillet

Hugues Théorêt
LA SOURCE

Les amateurs de voitures anciennes ont rendez-vous à la "Foire de l'automobile antique" qui se tiendra les 10 et 11 juillet au Parc Delpha-Sauvé de Valleyfield.

Cette exposition présentera entre 200 et 300 voitures anciennes présentées en version originale ou modifiée. Les collectionneurs pourront se procurer des pièces et des accessoires d'automobiles anciennes dans des kiosques de vente. Les visiteurs se verront remettre un coupon grâce auquel ils pourront voter pour leur voiture préférée. Ils courront aussi la chance de gagner de nombreux prix de présence.

Tout au long de la fin de semaine, il y aura de l'animation et des concours organisés autour du kiosque à musique du parc

Delpha-Sauvé. Le samedi soir, une soirée de musique rétro se tiendra jusqu'à 23 h et un service de bar sera offert sur place.

L'admission est de 3 \$ par personne et c'est gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Par ailleurs, des billets seront offerts en pré-vente pour la modique somme de 1 \$. Les personnes intéressées à exposer leur vieille automobile devront déboursier un coût minimal de 5 \$ par automobile pour la fin de semaine incluant l'admission au site pour deux personnes. L'inscription des véhicules se fait tous les jours de 8 h à 12 h 30. Ceux et celles qui veulent louer un kiosque de vente de pièces et d'accessoires devront déboursier 25 \$ par emplacement de 20 pieds par 30 pieds pour les trois jours. Il faut réserver tôt vos places car il n'y a que 100 emplacements disponibles. Pour informations, 371-2315.



VOTRE MRC VOUS INFORME

par Marie Barrette

Les travaux d'entretien des cours d'eau

En 1994, la responsabilité des coûts d'entretien des cours d'eau est passée du MAPAQ aux MRC. Si un citoyen fait une demande "justifiée" d'entretien de cours d'eau, il faut faire exécuter ces travaux afin de remettre le cours d'eau conforme aux règlements existants (même largeur, profondeur, pente de talus, etc.) et ce, afin d'éviter que des citoyens subissent un préjudice suite au défaut d'entretien.

Les citoyens concernés par les travaux sont ceux dont le terrain est en amont du début des travaux, c'est-à-dire du début jusqu'à la source du cours d'eau. On peut ainsi calculer la superficie contributive de chaque terrain. Le règlement prévoit six catégories de superficies contributives. À titre d'exemple, les bonnes terres agricoles contribuent à 100 % tandis que les superficies contributives situées en marécages sont exclues.

Si les travaux ont lieu sur une branche secondaire du cours d'eau, on prend les superficies contributives des terrains situés du début des travaux jusqu'à l'origine de la branche.

Si les travaux ont lieu sur une branche principale, les superficies contributives

sont celles des terrains situés en amont du début des travaux de la branche principale et des sous-branches en amont des travaux.

La MRC convoque une assemblée des intéressés. Cette assemblée est composée des citoyens concernés par les travaux. Elle n'a pas pour objet de décider s'il y aura des travaux ou non, mais plutôt d'informer de quelle façon les travaux seront effectués. Cette assemblée sert aussi à vérifier la superficie contributive de chaque terrain concerné.

La MRC facture les municipalités locales selon la superficie contributive des terrains situés dans leurs municipalités.

Les municipalités locales ont quant à elles un choix pour facturer leurs citoyens. Elles peuvent utiliser le même calcul que la MRC ou, depuis 1996, utiliser toute autre forme de calcul dont la possibilité de faire payer l'entretien des cours d'eau par le fonds général.

Marie Barrette

Agente de communication
et chargée de projets.

Municipalité Régionale Comté Le haut-Saint-Laurent
23, rue King, Huntingdon, Qc, J0S 1H0 (450) 264-5411

Seulement quatre finales sur huit ont eu lieu aux Régates Molson Ex de Valleyfield

Hugues Théorêt
LA SOURCE

La 61e édition des Régates Molson Ex de Valleyfield n'aura pas couronné de vainqueur dans les classes Grand Prix, Grand National Hydro, Jersey Speed Skiff et pour Coupe du 125e anniversaire.

Quatre finales ont eu lieu avant que ne survienne l'accident au cours de l'épreuve de la classe Grand Prix. D'abord, le Summer Dream, piloté par Joe F. Kreitzer, a enlevé les honneurs dans la classe National Modified. Dans la classe 2,5 Litres, la victoire est allée à Joe Longo qui était au volant du Lil Electron. La finale de la classe 5 Litres a certes été la plus excitante de toutes. Le Campivallensien Claude Bergeron a remporté l'épreuve à bord de l'Auto Pro devant Normand Shannon (Pièces d'auto Valleyfield). Enfin, John

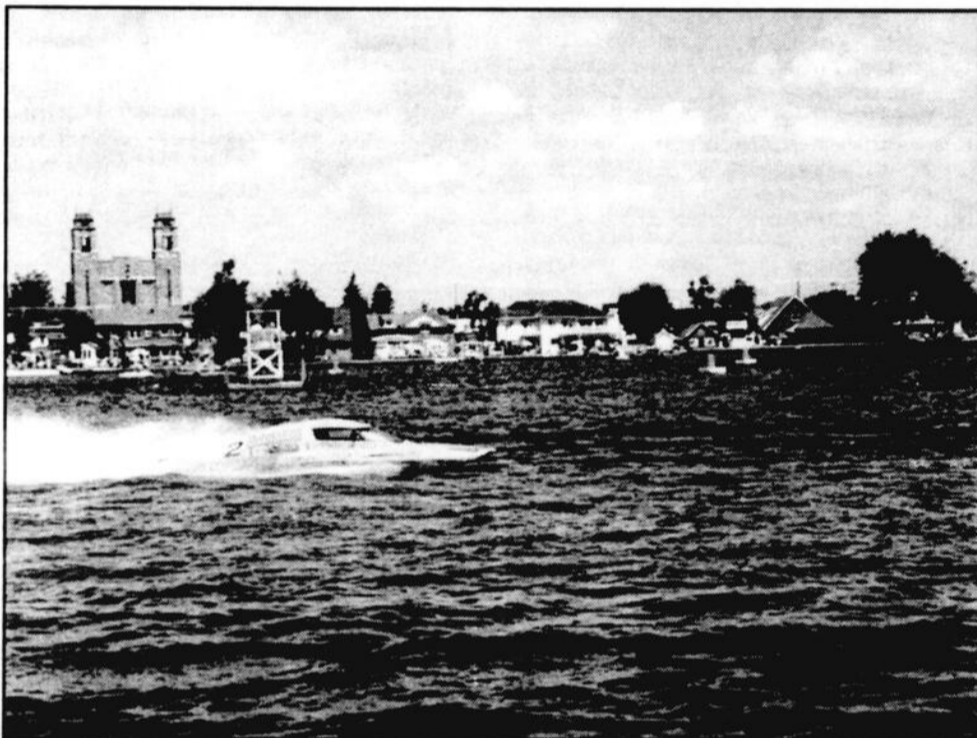
McCreath a été couronné vainqueur de l'épreuve ultime de la classe Can Am Pro-stock au volant du Plane Insane.

Mis à part l'accident survenu en fin d'après-midi, la journée de dimanche a été idéale pour les quelque 50 000 amateurs de Régates attroupés autour de la baie Saint-François. Le programme de la journée de samedi a été fort chargé avec la tenue de 28 courses d'essais chronométrés et de qualifications. Le champion en titre de la classe Grand Prix, Jean Théorêt de Maple Grove, a fracassé un nouveau record de vitesse de 195 km/h à bord de son Lotto Super 7. Le pilote automobile, Jacques Villeneuve Sr, n'a pu se classer pour la finale de la classe 5 Litres au volant du Debossatec.

Les organisateurs ont dû annuler les épreuves du vendredi en raison des vents violents qui soufflaient sur la baie Saint-François.



Mis à part l'accident survenu en fin d'après-midi, la journée de dimanche a été idéale pour les quelque 50 000 amateurs de Régates attroupés autour de la baie Saint-François. (Photo : H.T.)



Le pilote automobile, Jacques Villeneuve Sr (que l'on aperçoit sur la photo) n'a pu se classer pour la finale de la classe 5 Litres au volant du Debossatec. (Photo : H.T.)

LA SOURCE

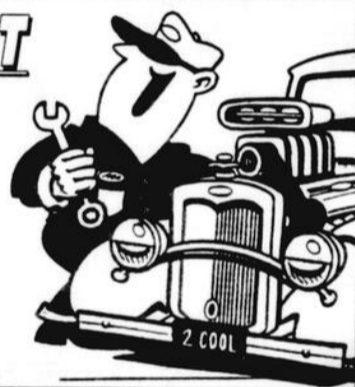
appelez 264-5364

MAINTENANT OUVERT

Centre de réparations
Huntingdon inc.

111 Rue Lake, Huntingdon
(450)264-9999

Mécanique
Générale



**CET ÉTÉ, L'ENDROIT À LA MODE,
C'EST LE PARC SAFARI**

Suivez la mode !
Tous les jours à compter de 10h00
Animaux / Baignade / Manèges / Spectacles
Et une foule d'activités à la mode !

Plus la Rue Dakkar avec
ses boutiques « à la mode »
et le resto Loco Loco !

Soyez dans le vent !
On vous attend !

Autoroute 15 sud, sortie 6
et suivez les
panneaux bleus

1-800-465-8724 / 450-247-2727
www.parcsafari.com



Desjardins

TOURNOI DE GOLF DESJARDINS

AU PROFIT DE LA FONDATION DU
CENTRE HOSPITALIER ANNA-LABERGE



Sous la présidence d'honneur de Pierre Barnès, co-président d'honneur de la campagne de financement de la Fondation du CHAL et adjoint exécutif au président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Animé par Pierre Lacasse, chroniqueur de circulation à CKAC, CKMF, Météomédia et porte-parole de la campagne de financement de la Fondation du CHAL.



Pierre Barnès

Spectacle : Les Grandes Gueules (José Gaudet et Mario Tessier)

LE LUNDI 13 SEPTEMBRE 1999

CLUB DE GOLF SUMMERLEA

1000, DE LOTBINIER

VAUDREUIL-DORION

Départ simultané à 12h

Admission Golf et souper : 250\$

Recu d'impôt de 50\$

Billets disponibles auprès de la Fondation du CHAL et
des caisses populaires du secteur des Riverains

**PAROISSE SAINT-MALACHIE D'ORMSTOWN
ET
VILLAGE D'ORMSTOWN
AVIS PUBLIC**

Avis est donné que le conseil de la Paroisse Saint-Malachie d'Ormslow et le conseil du Village d'Ormslow ont adopté, respectivement, le règlement no 275 les autorisant à présenter au gouvernement une demande commune, dont le texte apparaît ci-après, afin de regrouper leur territoire et constituer une municipalité locale issue de ce regroupement.

**DEMANDE COMMUNE DE
REGROUPEMENT AU GOUVERNEMENT**

ATTENDU QUE la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., chapitre 0-9) prévoit que les municipalités qui désirent se regrouper peuvent adopter un règlement autorisant la présentation d'une demande commune au gouvernement, le priant de constituer la municipalité locale issue du regroupement de ces municipalités;

ATTENDU QUE le conseil de chacune de vos demanderesse a adopté un tel règlement;

ATTENDU QUE les fonctionnaires et employés des municipalités demanderesse deviennent, sans réduction de traitement, des fonctionnaires et employés de la nouvelle municipalité et conservent leur ancienneté et leurs avantages sociaux. Ils ne peuvent être mis à pied ou licenciés du seul fait du regroupement;

ATTENDU QUE la nouvelle municipalité succède aux droits, obligations et charges des municipalités demanderesse. Elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance, en lieu et place de ces municipalités;

ATTENDU QUE les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités demanderesse demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés et dans la mesure où ils sont compatibles avec la présente demande;

ATTENDU QUE les conseils de vos demanderesse conviennent de créer un comité consultatif agricole local au sein de la nouvelle municipalité, lequel comité sera composé de quatre membres dont au minimum trois producteurs agricoles;

ATTENDU QUE tous les électeurs de la nouvelle municipalité participent à l'élection du maire et des huit conseillers lors de la première élection générale.

EN CONSÉQUENCE, vos demanderesse vous prient de regrouper la Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormslow et le Village d'Ormslow selon les modalités suivantes:

1° Le nom de la nouvelle municipalité est «Municipalité d'Ormslow».

2° Le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique du 28 juin 1999, préparée par Pierre Meilleur, arpenteur-géomètre, et portant le numéro 3103-M de ses minutes; cette description apparaît comme annexe à la présente demande pour en faire partie intégrante.

3° La nouvelle municipalité sera régie par le Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1).

4° La nouvelle municipalité fera partie de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent.

5° Un conseil provisoire sera en poste jusqu'à la première élection générale. Il sera composé de tous les membres des deux conseils existants au moment de l'entrée en vigueur du décret de regroupement. Le quorum sera de la moitié des membres en fonction plus un. Les maires actuels alternent à chaque mois comme maire et maire suppléant du conseil provisoire. Le maire de la Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormslow agira comme maire du conseil provisoire pour le premier mois de calendrier.

Si un poste est vacant au moment de l'entrée en vigueur du décret de regroupement ou le devient durant la période du conseil provisoire, un vote additionnel sera octroyé au maire de l'ancienne municipalité d'où provenait le membre du conseil dont le poste est devenu vacant.

Pour la durée du mandat du conseil provisoire, les élus municipaux continueront de recevoir la même rémunération que celle qu'ils recevaient avant l'entrée en vigueur du décret de regroupement.

Le maire de l'ancienne Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormslow et le maire de l'ancien Village d'Ormslow continueront de siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent jusqu'à la tenue de la première élection générale et ils disposeront du même nombre de voix dont ils disposaient avant l'entrée en vigueur du décret de regroupement.

6° La première séance du conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur du décret de regroupement; elle a lieu à 20h00 heures, au Centre récréatif et culturel d'Ormslow, 87 rue Roy, Ormslow.

7° La première élection générale aura lieu le premier dimanche du quatrième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur du décret de regroupement. Si cette date correspond au premier dimanche de janvier 2000, la première élection générale est reportée au premier dimanche de février 2000. La deuxième élection générale aura lieu le premier dimanche de novembre 2003.

Le conseil de la nouvelle municipalité sera formé de neuf membres parmi lesquels un

maire et huit conseillers. Les postes des conseillers seront numérotés de 1 à 8 pour la première élection générale.

Pour la deuxième élection générale, le conseil de la nouvelle municipalité évaluera l'opportunité de conserver la représentation indiquée à l'alinéa précédent ou de procéder à une représentation électorale formée de un maire et de six postes de conseiller numérotés de 1 à 6.

8° Pour la première élection générale, seules peuvent être éligibles aux postes 1,2,3 et 4 les personnes qui le seraient en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2) si cette élection était une élection des membres du conseil de l'ancienne Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormslow et seules peuvent être éligibles aux postes 5, 6, 7 et 8 les personnes qui le seraient en vertu de cette loi si cette élection était une élection des membres du conseil de l'ancien Village d'Ormslow.

Pour la deuxième élection générale, la représentation indiquée à l'alinéa précédent pourra être modifiée conformément au troisième alinéa de l'article 7° et, le cas échéant, seules pourront être éligibles aux postes 1, 2 et 3 les personnes qui le seraient en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2) si cette élection était une élection des membres du conseil de l'ancienne Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormslow et seules peuvent être éligibles aux postes 4, 5 et 6 les personnes qui le seraient en vertu de cette loi si cette élection était une élection des membres du conseil de l'ancien Village d'Ormslow.

9° Madame Solange Gervais, secrétaire-trésorière adjointe de l'ancienne Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormslow agira comme secrétaire-trésorière par intérim de la nouvelle municipalité, jusqu'à ce que le conseil formé de personnes élues lors de la première élection générale nomme quelqu'un pour occuper ce poste.

Toutefois, si Monsieur Jean-Claude Marcell, secrétaire-trésorier de l'ancienne Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormslow et de l'ancien Village d'Ormslow, réintégrait ses fonctions à la suite de son congé de maladie avant l'entrée en vigueur du regroupement, ce dernier agira comme secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité.

10° Les budgets adoptés par chacune des anciennes municipalités, le cas échéant, pour l'exercice financier au cours duquel le décret de regroupement entre en vigueur, continueront d'être appliqués par le conseil de la nouvelle municipalité et les dépenses ainsi que les revenus doivent être comptabilisés séparément comme si ces municipalités continuaient d'exister. Toutefois, une dépense reconnue par le conseil comme découlant du regroupement est imputée au budget de chacune des anciennes municipalités, en proportion de leur richesse foncière uniformisée établie conformément au Règlement sur le régime de péréquation (décret 1087-92 du 22 juillet 1992 modifié par les décrets 719-94 du 18 mai 1994, 502-95 du 12 avril 1995 et 1133-97 du 3 septembre 1997), telle qu'elle apparaît au rapport financier de ces anciennes municipalités pour l'exercice financier précédent celui au cours duquel le décret de regroupement entre en vigueur.

11° Si l'article 10° devait s'appliquer, la tranche de la subvention versée en vertu du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) afférente à la première année du regroupement, déduction faite des dépenses reconnues par le conseil comme découlant du regroupement et financées à même cette tranche de subvention, constitue une réserve qui est versée au fonds général de la nouvelle municipalité pour le premier exercice financier pour lequel la nouvelle municipalité n'applique pas de budgets séparés.

12° Les modalités de répartition du coût des services communs prévues aux ententes intermunicipales en vigueur avant l'entrée en vigueur du décret de regroupement continueront de s'appliquer jusqu'à la fin du dernier exercice financier pour lequel les anciennes municipalités ont adopté des budgets séparés.

13° Le fonds de roulement de l'ancienne Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormslow et le fonds de roulement de l'ancien Village d'Ormslow seront abolis à la fin du dernier exercice financier pour lequel une ancienne municipalité a adopté un budget avant l'entrée en vigueur du regroupement. Les montants de ces fonds qui ne sont pas engagés à cette date, seront ajoutés au surplus accumulé au nom de chacune des anciennes municipalités respectives et seront traités conformément aux dispositions de l'article 14°.

Le fonds de roulement de la nouvelle municipalité sera établi au montant de 150 000\$ à partir d'une contribution provenant des surplus accumulés au nom de chacune des anciennes municipalités. Ainsi, la contribution de l'ancienne Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormslow sera de 85 500\$ et la contribution de l'ancien Village d'Ormslow

sera de 64 500\$.

Si la somme nécessaire au nom de la contribution d'une ancienne municipalité était insuffisante pour atteindre sa contribution au fonds de roulement de la nouvelle municipalité, une taxe foncière spéciale serait imposée et prélevée, pour couvrir la différence, sur l'ensemble des immeubles imposables formé du territoire de cette ancienne municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour la première année de regroupement.

14° Tous les surplus accumulés de chacune des anciennes municipalités et, le cas échéant, toutes les sommes non-engagées du fonds de roulement de chacune des anciennes municipalités, seront versés au surplus accumulé au nom de chacune des anciennes municipalités, à l'exception des sommes nécessaires à la contribution de chacune des anciennes municipalités pour la création du fonds de roulement de la nouvelle municipalité tel que stipulé à l'article 13°, et à l'exception, le cas échéant, des surplus réversés d'une ancienne municipalité avant la date d'entrée en vigueur du regroupement qui continuent à exister pour les fins pour lesquels ils ont été créés.

Tout solde disponible au surplus accumulé au nom d'une ancienne municipalité, après avoir appliqué les affectations prévues à l'alinéa précédent, pourra être affecté à la réalisation de travaux publics municipaux sur le territoire de cette ancienne municipalité, à des réductions de taxes applicables à l'ensemble des immeubles imposables de cette ancienne municipalité ou au remboursement de dettes contractées par cette dernière.

15° La nouvelle municipalité s'engage à respecter le plus possible, pour une période de huit ans, le même niveau de dépenses pour le secteur «transport» à la charge des anciennes municipalités à la date d'entrée en vigueur du décret de regroupement que celui apparaissant aux prévisions budgétaires adoptées par chacune des anciennes municipalités pour l'année financière 1999. Cet engagement pourra être modifié si la subvention versée par le Ministère des Transports pour la prise en charge de la voirie tertiaire était diminuée ou abolie.

16° La subvention accordée en vertu du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM), déduction faite des sommes qui pourraient être dépensées en vertu de l'article 10°, sera versée au fonds général d'administration de la nouvelle municipalité.

17° Le remboursement annuel des échéances en capital et intérêts de tous les emprunts effectués en vertu de règlements adoptés par une ancienne municipalité avant l'entrée en vigueur du décret de regroupement, sauf les engagements contractés par les deux anciennes municipalités auprès de la Société québécoise d'assainissement des eaux qui sont traités à la clause 18°, restera à la charge de l'ancienne municipalité qui les a contractés, conformément aux clauses d'imposition de ces règlements. Si la nouvelle municipalité décide de modifier les clauses d'imposition de ces règlements conformément à la loi, ces modifications ne peuvent viser que les immeubles imposables situés dans le secteur formé du territoire de cette ancienne municipalité.

18° La quote-part payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux par l'ancienne Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormslow et par l'ancien Village d'Ormslow en vertu des conventions signées entre le gouvernement et ces anciennes municipalités deviennent à la charge des usagers desservis par le service d'épuration des eaux usées et elle est remboursée au moyen d'un tarif de compensation que le conseil de la nouvelle municipalité fixe annuellement.

19° Le déficit accumulé au nom d'une ancienne municipalité, le cas échéant, à la fin du dernier exercice financier pour lequel elle a adopté un budget séparé, restera à la charge de l'ensemble des immeubles imposables du secteur formé du territoire de cette ancienne municipalité.

20° Toute dette ou tout gain qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire, pour un acte posé par une ancienne municipalité, restera à la charge ou au bénéfice de l'ensemble des immeubles imposables du secteur formé du territoire de cette ancienne municipalité.

21° Ne s'appliquent pas à un règlement adopté par la nouvelle municipalité dans le but de remplacer l'ensemble des règlements de zonage et l'ensemble des règlements de lotissement applicables sur son territoire par, respectivement, un nouveau règlement de zonage et un nouveau règlement de lotissement applicables à l'ensemble du territoire de la nouvelle municipalité, à la condition qu'un tel règlement entre en vigueur dans les trois ans de l'entrée en vigueur du décret de regroupement: la deuxième phrase du deuxième alinéa et les troisième et quatrième alinéas de l'article 126, le deuxième alinéa de l'article 127, les articles 128 à 133, les deuxième et troisième alinéas de l'article 134 et les articles 135 à 137 de la

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

Un tel règlement doit être approuvé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre e-2.2), par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la nouvelle municipalité.

22° Est incorporé un office municipal d'habitation, sous le nom de «Office municipal d'habitation de la Municipalité d'Ormslow». Cet office municipal succède à l'Office municipal d'habitation de l'ancien Village d'Ormslow, lequel est éteint. Les troisième et quatrième alinéas de l'article 58 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8) s'appliquent à l'Office municipal d'habitation de la nouvelle municipalité comme s'il était constitué par lettres patentes en vertu de l'article 57 de cette loi. Les membres de l'Office sont les membres de l'Office municipal d'habitation de l'ancien Village d'Ormslow.

23° Malgré l'article 119 de la Loi sur l'organisation territoriale, la nouvelle municipalité utilisera les valeurs inscrites aux rôles d'évaluation foncière déposés pour l'exercice financier 2000 pour chacune des anciennes municipalités, tenues à jour et ajustées à compter de la date d'entrée en vigueur du décret de regroupement.

L'ajustement se fera comme suit: les valeurs inscrites au rôle d'évaluation de l'ancien Village d'Ormslow sont divisées par la proportion médiane de celui-ci et multipliées par la proportion médiane du rôle de l'ancienne Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormslow; les proportions médianes utilisées sont celles établies pour l'exercice financier 2000.

L'ensemble formé du rôle en vigueur dans l'ancienne Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormslow pour l'exercice financier 2000 et du rôle modifié de l'ancien Village d'Ormslow conformément au deuxième alinéa du présent article constitueront le rôle de la nouvelle municipalité pour le premier exercice financier. La proportion médiane et le facteur comparatif de ce rôle seront ceux de l'ancienne Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormslow. Le premier exercice financier de la nouvelle municipalité sera assimilé au premier exercice d'application du rôle.

24° Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des anciennes municipalités deviendront la propriété de la nouvelle municipalité.

25° La nouvelle municipalité sera constituée à la date de la publication du décret à la Gazette officielle du Québec ou à toute date ultérieure y indiquée.

Signé à Ormslow, ce 6 jour de juillet 1999
Pour la Paroisse Saint-Malachie d'Ormslow
Harold Merson, maire
Solange Gervais,
secrétaire-trésorière adjointe
Pour le Village d'Ormslow
Madeleine Himbeault-Greig, maire
Maureen Bahen,
secrétaire-trésorière adjointe

Prenez avis que toute personne intéressée peut faire connaître par écrit au ministre des Affaires municipales son opposition à la demande de regroupement dans les trente (30) jours de la présente publication. Une telle opposition doit être transmise à l'adresse suivante:

Ministère des Affaires municipales
Direction de l'organisation territoriale
20, rue Pierre-Olivier Chauveau
Québec (Québec)
G1R 4J3

**CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE
INTÉRESSÉE**

À la date d'adoption du règlement autorisant la présentation d'une demande commune par la municipalité ayant la population la plus élevée, une personne doit remplir les conditions suivantes:

1° La personne doit avoir son domicile sur le territoire de l'une ou l'autre des municipalités mentionnées au présent avis ou être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement situé sur le territoire de ces municipalités.

2° La personne physique doit être majeure et de citoyenneté canadienne.

3° Un propriétaire indivis ou un cooccupant d'un établissement doit être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou des cooccupants, comme la seule personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de l'établissement.

Un indivisaire ou un cooccupant ne peut être désigné s'il est inscrit, par ailleurs, comme personne domiciliée dans la municipalité.

4° Une personne morale doit, par résolution, désigner parmi ses membres, ses administrateurs ou ses employés une personne qui est majeure et de citoyenneté canadienne.

Donné à Ormslow ce 6 juillet 1999.

Solange Gervais,
secrétaire-trésorière adjointe

Maureen Bahen
secrétaire-trésorière adjointe

Jean Beauchamp se retire après 35 années dans l'éducation

Hugues Théorêt
LA SOURCE

Le jour du 1er juillet 1999 restera longtemps gravé dans la mémoire de Jean Beauchamp. Cette date correspond non seulement avec le premier anniversaire de la mise sur pied de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands mais aussi avec le premier jour de la retraite de l'ex-

directeur général de la Commission scolaire de Huntingdon.

En 35 ans de métier, Jean Beauchamp aura vécu les grandes réformes qui ont secoué le système d'éducation québécois depuis les années 1960.

Né unique garçon d'une famille d'agriculteurs du New Erin, Jean Beauchamp était prédestiné à consacrer sa vie au travail de la terre. Mais sa facilité à apprendre l'a détourné de sa vocation. « Mes parents n'étaient pas riches, mais j'ai eu la chance de m'instruire », a-t-il raconté lors d'une entrevue.

Après un séjour à l'école Saint-Joseph et à l'École Normale Jacques-Cartier de Montréal, il fait ses débuts dans l'enseignement à l'école Saint-Joseph en 1964 à l'âge de 19 ans. En 1965, M. Beauchamp saisit l'opportunité qui s'offre à lui pour aller se perfectionner en mathématiques à l'Université de Montréal.

En 1967, il croyait bien pouvoir aller enseigner à l'école secondaire Arthur-Pigeon, mais son inauguration est reportée à l'année suivante. Jean Beauchamp profite de ce délai pour retourner aux études dans le but d'obtenir sa licence en enseignement secondaire des mathématiques.

En 1968, il enseigne les mathématiques à ses premiers groupes d'étudiants de l'école Arthur-Pigeon. Il demeure en poste jusqu'en 1975. Dans ses temps libres, il offre des cours aux adultes. En 1972, il devient animateur du programme de perfectionnement en mathématiques (PERMA).

Il prenait plaisir à enseigner. « C'était un peu comme une pièce de théâtre. Non pas parce que je voulais me donner en spectacle, mais bien parce qu'il fallait performer pour que les jeunes s'intéressent à la matière enseignée », explique-t-il. L'enseignant doit apprendre par les élèves. « Le professeur qui apprend chaque jour de ses élèves ne vieillit pas », pense-t-il.

Un changement de direction

Jean décide ensuite d'aller compléter un



En 35 ans de métier, Jean Beauchamp aura vécu les grandes réformes qui ont secoué le système d'éducation québécois depuis les années 1960. (Photo : H.T.)

certificat en animation à l'Université de Montréal. C'est cette formation, dit-il, qui lui a permis de comprendre le fonctionnement d'un groupe. Cette formation a été, selon lui, le point tournant dans l'évolution de sa carrière. « Cela m'a aidé à gérer du personnel et à travailler en équipe », précise-t-il.

En 1975, il décide de postuler pour le poste de coordonnateur de l'enseignement général à la Commission scolaire Régionale Salaberry. Il décroche l'emploi qu'il occupe jusqu'en 1978. Avec la disparition de la Régionale Salaberry en 1978, la Commission scolaire de Huntingdon récupère l'enseignement du secondaire. On lui offre le poste de directeur des services éducatifs qui venait d'être créé avec l'arrivée de nouveaux programmes du ministère de l'Éducation. « Ce fut d'abord du défrichage. Mais au bout de quelques années, nous avons vu les résultats », raconte-t-il.

En 1983, il est promu directeur général de la Commission scolaire de Huntingdon. « Ce sont mes 15 années à la direction générale qui m'ont le plus apporté dans ma carrière », de confier Jean Beauchamp.

Le rôle du gestionnaire, pense-t-il, est de savoir composer avec les forces de ses membres. Il faut, selon lui, placer les gens au bon endroit et au bon moment. Il faut amener les employés à trouver leurs sources de motivation et leur expliquer pourquoi on prend telles décisions. À son avis, il s'agit d'une question de respect.

La fusion

En 1998, la création de la Commission

scolaire de la Vallée-des-Tisserands entraîne la disparition de la Commission scolaire de Huntingdon. Jean Beauchamp est nommé directeur général adjoint de la nouvelle entité scolaire régionale. La fusion fut, selon lui, un choc pour tout le monde. Mais dans l'ensemble, dit-il, il s'est assez bien acclimaté au changement. « Faire un choix, c'est faire un deuil. C'est sûr qu'on défaisait des structures qui étaient en place. Mais ce ne sont pas les structures qui font les choses en éducation, ce sont les gens », ajoute-t-il.

Ce qu'il reproche le plus au gouvernement du Québec, c'est de ne pas avoir tenu sa promesse. « On nous promettait que l'argent épargné avec les économies d'échelle serait réinvesti dans les services à l'élève, mais avec l'objectif du déficit zéro, rien n'a été fait. C'est ce qui explique pourquoi la commission scolaire se retrouve aujourd'hui prise avec un déficit », de clamer Jean Beauchamp.

La retraite

Comment entrevoit-il la retraite ? « J'ai toujours été capable de décrocher en m'impliquant dans toutes sortes d'organismes tels que le Club Optimiste et la Caisse populaire. Je n'aurai aucune difficulté à occuper mon temps. »

Des rumeurs ont couru à l'effet qu'il se lancerait en politique municipale. Jean Beauchamp a dit : « Non merci ! » « Un directeur général doit être en contact avec le monde politique sans nécessairement faire de la politique. Je vais continuer à appliquer ce principe durant ma retraite... »

VENTE DE GARAGE
Antiques et divers - 15 familles
le 10 - 11 juillet
1202 Grand Rang, Ste-Clotilde, Rte 209
En cas de pluie, semaine suivante
Info.: 450-826-4438

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-SAINT-LAURENT

DESCRIPTION TECHNIQUE

des limites du territoire de la municipalité d'Ormstown, dans la municipalité régionale de comté Le Haut-Saint-Laurent, provenant du regroupement de la municipalité de la paroisse de Saint-Malachie-d'Ormstown et de la municipalité du village d'Ormstown.

Le territoire actuel des municipalités de la paroisse de Saint-Malachie-d'Ormstown et du village d'Ormstown, municipalité régionale de comté Le Haut-Saint-Laurent, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Malachie les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, emprise de chemin de fer, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

partant du coin nord du lot 174 du cadastre de la paroisse de Saint-Malachie: de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la limite nord-est dudit cadastre et son prolongement vers le sud-est à travers un chemin public et une rivière jusqu'à son intersection avec la limite Sud-Est de la rivière Châteauguay, la limite ouest et sud-ouest du lot 451 dudit cadastre et son prolongement, vers le sud-est, à travers un chemin de fer et trois (3) chemins publics jusqu'au prolongement de la limite sud-est du lot 1142A: la ligne brisée sud-est du cadastre de la paroisse de Saint-Malachie, en allant généralement vers le sud-ouest, à travers deux (2) chemins publics, jusqu'à l'extrême coin sud de ladite paroisse; la ligne sud-ouest de ladite paroisse, en allant vers le nord-ouest, à travers deux (2) chemins publics, une rivière, un chemin public, une rivière, un chemin public, une rivière, un chemin public, un chemin de fer et un chemin public, jusqu'à l'extrême coin ouest de ladite paroisse, la ligne nord de cette paroisse, en allant vers l'est, à travers un chemin public, jusqu'au coin nord du lot 147; une ligne nord-est de la susdite paroisse, en allant vers le sud-est, jusqu'à une ligne nord-ouest de cette paroisse; enfin ladite ligne nord-ouest de ladite paroisse, en allant vers le nord-est jusqu'au point de départ.

Lequel territoire comprend en superficie 143,7 km².

Le territoire ainsi décrit est représenté sur le plan préparé par le soussigné en date du 28 juin 1999.

Huntingdon, le vingt-huit juin de l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf sous le numéro 3103-M de mes minutes.

Préparé par:
Pierre Meilleur
arpenteur-géomètre

Un petit chanceux!



Guillaume Raymond, âgé de 2 ans d'Ormstown, a gagné un excavateur, modèle réduit, lors d'un tirage organisé par Les entreprises Excavation & béton Charly Lité dans le cadre de l'Exposition d'Ormstown. Mme Denise C. Poirier (à gauche) a remis le jouet au petit Guillaume qui était accompagné de sa soeur, de son petit frère et de ses parents, Normand et Lyne Raymond. (Photo : H.T.)

AUX CHERCHEURS D'EMPLOI de 40 ans et plus:

- Réorientation de carrière
- Amélioration des compétences
- Élaborer votre bilan personnel et professionnel !
- Dépister des clients-employeurs !
- Dénicher les opportunités du marché !
- Offrir vos services !
- Répondre efficacement aux demandes d'offre de services !
- Constituer un Curriculum Vitae mettant en valeur vos forces à offrir
- Maîtriser les techniques d'entrevues d'offre de services !

Union-Travail
consultants
30 Bridge, Ormstown, Tél.: (450) 829-4224

Services Gratuits !
Services financés par le
Centre Local d'Emploi

GRANDE OUVERTURE

MERCREDI 7 JUILLET 1999

TABAGIE

au 100 rue Châteauguay, Huntingdon

Yvon, Mireille et toute l'équipe sont fiers de vous inviter à l'ouverture de leur tout nouveau magasin.

Plus grand pour mieux vous servir !

Bienvenue à tous

HEURES D'OUVERTURE
Du lundi au samedi : 6:30 à 22:00
Dimanche : 7:00 à 21:00

ANNONCES CLASSÉES

POUR DES RÉSULTATS
TÉL.: 264-5364

HEURES DE
TOMBÉES
LUNDI MIDI

8\$
TAXES
INCLUSES

FRANÇAIS & ANGLAIS
12\$
TAXES
INCLUSES

POUR LES MOINS DE MOINS
PAYABLE À L'AVANCE

CHEQUE OU
COMPTANT



A VENDRE

CAMPEUR pour "pick-up" avec ou sans la camionnette, couche 4 pers. Tél.: 264-6071. (E-1)

LIT superposé, 2 matelas inclus, \$300. Tél.: 264-6967. (A-1)

PLANTEUR à maïs MF mod. 468, excellente condition, \$250. épandeur à fumier MF (bon pour remorque), \$200. Tél.: 264-2521. (A-1)

YACHT de croisière, couche 5 personnes. Tél.: 264-5068. (A-1)

NOUVELLE génératrice 5500 watts, Campbell Hausfeld avec moteur Briggs & Stratton, \$1300. Tél.: 264-4479. (A-1)

PRESSE à foin New Holland 316, 1988, avec lance-balles, 2 wagons à foin, remorque dompeuse hydraulique. Tél.: (450) 294-9952. (B-1)

ANE mâle miniature, \$850. Tél.: 247-3101. (A-1)

BATEAU 16', moteur 50 H.P., avec remorque \$2,250. Tél.: 247-3101. (A-1)

ÉQUIPEMENT de bureau. Tél.: 829-2362. (A-1)

TRACTEUR à gazon avec enchâsseuse Massey Ferguson 15 forces, 38", presque neuf. Prix demandé, \$3,300. à discuter. Tél.: 371-8990. (B-1)

A VENDRE

ATTENTION Pêcheurs chaloupe cadorette 14 pi., avec 2 fauteuils pivotants, moteur 20 h.p. Evinrude, avec remorque, \$1800. Tél.: (450) 247-0468. (A-1)

PROPRIÉTÉ À VENDRE

STE-MARTINE: Bungalow en briques, 3 chambres, terrain 240'x100', \$30,000. Tél.: 829-3946. (A-1)

TERRAIN, situé à Parc Davignon, rue Timber, 34,900 pi. ca. Prix à discuter. Tél.: (514) 637-7507. (B-1)

PROPRIÉTÉ À VENDRE/À LOUER

HUNTINGDON, maison au 27 rue Châteauguay, 3 chambres, rénovée, disponible immédiatement. \$350/mois. Tél.: 427-0802. (B-1)

À LOUER

GROSSE Bétonnière à louer, fonctionne P.D.F. Tél.: 829-3815, 829-1115. (B-1)

APPARTEMENT: 3-1/2, 34 Prince Huntingdon. Tél.: 373-2191 jour, 264-4705 soir. (02) **DUPEX:** 4-1/2 en haut et en bas. Idéal pour personne âgée, à Huntingdon. Tél.: 829-2653, 264-9633. (05)

À LOUER

LOGIS 4-1/2 dans un haut situé au 92 Châteauguay, \$325. par mois. Disponible 1er juillet. Tél. au 264-4824 après 17h30 ou fin semaine. (04)

LOGIS de 4-1/2 pièces, situé 226A St-Louis, Valleyfield, chauffage électrique, entrée laveuse-sécheuse, cours. Tél.: 264-6098. (05)

JOLI logis de 4-1/2 pièces du bas situé au 82 Prince, chauffage électrique, entrée laveuse-sécheuse, stationnement pavé et déneigé l'hiver, concierge, idéal pour couple tranquille. Tél.: 264-6098. (05)

PETIT logis situé 24B King, Huntingdon. Loyer \$270. mois. Tél.: 264-6098. (05)

LOGIS 5-1/2 à louer entrée laveuse-sécheuse. Disponible 1er juillet, 350\$/mois. Tél.: (450) 264-4781. (06)

L'OFFICE Municipal d'Habitation de Huntingdon a presentement des logements vacants à louer pour les personnes âgées et les familles. Veuillez contacter Gerhard Schmid pour plus d'information au 264-6151. (A-1)

HUNTINGDON (Garden City), petite maison, 4-1/2 pièces, sous-sol semi-fini, garage avec ouvre-porte automatique, chauffage électrique, très tranquille, idéale pour couple retraité. Tél. jour 264-6166, soir 264-3023. (B-1)

À LOUER

COVEY Hill: maison à louer, tous les appareils ménagers, idéal pour personne seule ou couple. Pas d'animaux domestiques. Tél.: 247-2043. (A-1)

4-1/2, rue Cleyn, Huntingdon, en bas, chauffage électrique, grande galerie, \$400/mois. Appelez Patrick. Tél.: 264-9633. (06)

LOGEMENTS à Ormstown, Franklin Centre et Hinchinbrooke à louer. Tél.: 829-2362. (A-1)

HUNTINGDON: 48 Prince, 4-1/2, 2ième étage. Disponible immédiatement. Tél.: 377-9256. (06)

VOUDRAIT ACHETER

JEUX Lego, vieux bols à mélanger - Pyrex FireKing, Jadeite. Tél.: 377-4503. (A-1)

ON DEMANDE

RECHERCHE personne sérieuse pour partager maison de campagne à Ormstown. Tél.: 829-3735. (B-1)

ANNONCES CLASSÉES
264-5364
Fax: 264-9521

PLAISIR - PLAISIR - PLAISIR
3^{ème} COMPÉTITION DE TIRE KRISTEN
Terrain de l'Exposition de Huntingdon
Samedi 10 juillet, de 10h00 à 17h00
Volleyball, tire de tracteurs et tire de tracteurs à pédales, vadettes de la radio/TV, infirmières, pompiers de Huntingdon, peinture du visage en clown, nourriture, boissons. Contributions seulement. Au bénéfice de la Fondation de la Recherche sur les maladies infantiles.

MATCH DE BALLE-MOLLE
CFCF 12 / LEWITT HOT DOGS
VS
DÉPARTEMENT DES POMPIERS
VOLONTAIRES DE HOWICK
Jeudi 15 juillet, 19h30
Parc de balle de Howick
ADMISSION GRATUITE
Amenez toute la famille et une chaise de parterre

Porte ouverte
Charles Petch
& Ruth (Robinson)
Graham
invitent leurs amis à une journée porte ouverte, le jour suivant leur mariage.
SAMEDI 17 JUILLET 1999 13h à 17h
1488 Rte 138 A, Ormstown, Que.
S.V.P. pas de cadeaux,
Meilleurs voeux seulement

Bienvenue au
50^{ème} anniversaire
de mariage
en l'honneur de
Gordon et Erma Watson
Samedi 17 juillet 1999, 20h30
Réception 750,
Rte 201N, Ormstown
Musique et goûter (SVP, pas de cadeaux)

Club de Curling Huntingdon
STEAK B.B.Q. & DANSE
Sous la tente à l'aréna
Samedi 10 juillet
N.Y. Steak 12 onces, pommes de terre au four, bar salade de 16 pieds, shortcake aux fraises
Servi entre 17h00 et 20h30
Adultes \$12 Enfants moins 12 ans \$6
Hot Dogs aussi disponibles
Danse 21h00 - 02h00 • \$3
Bar & Musique par SWING SHIFT

Groupe Investors
LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE*
GLENN J. SNYDER
Service financier et assurance
Spécialisé pour la retraite
Personnalisé et confidentiel
(450) 826-0411

Commission scolaire New Frontiers
214, rue McLeod, Châteauguay, Québec, J6J 2H4
Tél.: (450) 691-1440, Fax: (450) 691-0643
AVIS PUBLIC
Est par la présente donné que le Centre administratif de la Commission scolaire New Frontiers (214 McLeod, Châteauguay, Québec, J6J 2H4) et le Service des taxes scolaires seront fermés du 19 au 30 juillet 1999 inclusive-ment.
Donné à Châteauguay, Québec ce 7e jour de juillet 1999.
Carol D. Bernier
Directrice, Secrétariat générale

MAINTENANT OUVERT
MÉTAUX COSMÉTIQUES
PLAQUAGE DE TOUT GENRE
1620 ROUTE 201, ORMSTOWN
J. PREVOST
Tél.: (450) 829-3735

À VENDRE
Machinerie de ferme antique, tente, échelle de 20' et plus.
SAMEDI 10 JUILLET, 8h00 - 17h00
Bertha Sproule
916 Grimshaw Rd, Franklin Centre

OFFRE D'EMPLOI
F.H. McKough inc.
Super Marché
BOUCHER DEMANDÉ
pour plus d'informations
Téléphoner John au :
(450) 247-2712
504 rue Frontière,
Hemmingford

ENTREPRISE C. & S.
Impression sur t-shirts, sweat-shirts, casquettes, porte-clefs, tapis de souris, plaques de voiture, etc...
PAS DE QUANTITÉ TROP PETITE
Mettez la photo d'un grand-parent ou enfant sur t-shirt.
Détail, en gros
121 rue Châteauguay, Huntingdon, Qc
Tél.: 450-264-0297

ATTENTION!
On demande
Holstein pur-race et génisses non-enregistrées de tous âges prêtes pour la reproduction, aussi génisses Holstein prêtes 5-7 mois
JASON MALONEY
St. Andrew's, Ont.
(613) 937-3338

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE HINCHINBROOKE
AVIS
Veuillez prendre note qu'à l'occasion des vacances d'été, nous serons fermés du samedi 17 juillet 1999 au dimanche 1er août 1999.
Si vous avez besoin d'un permis de rénovation, veuillez contacter l'inspecteur municipal avant les vacances d'été.

Commission scolaire New Frontiers
214, rue McLeod, Châteauguay, Québec, J6J 2H4
Tél.: (450) 691-1440, Fax: (450) 691-0643
AVIS PUBLIC
Est par la présente donné que la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire New Frontiers fixée pour le 3 août 1999 est annulée.
Donné à Châteauguay, Québec ce 7e jour de juillet 1999.
Carol D. Bernier
Directrice, Secrétariat générale

NATHALIE LEGER
Notaire
50 Jacques Cartier, Valleyfield
(450) 371-9171 • (450) 264-2229
Houle & Poirier, s.e.n.c.

RENÉ DULUDE
FRANCINE ROBERGE
INGÉNIEURS FORESTIERS
1287 CH. GORE, HUNTINGDON
TÉL.: 264-6137

CHRISTINE NIJEWENTHOF Comptable Générale Licenciée
171 Châteauguay, Huntingdon
Tél.: 264-3930

Jean-François Hollard
DENTUROLOGISTE DIPLÔMÉ
SUR RENDEZ-VOUS
22 PRINCE, HUNTINGDON
TÉL.: (450) 264-3776
Sans frais: 1-888-465-5273

Centre de la petite enfance
27, rue Prince, Suite 203
Huntingdon
Tél.: 264-9766
Places disponibles pour vos enfants
Renée Guernon
directrice

PILON, MENARD & PILON
NOTAIRES et CONSEILLERS JURIDIQUES
62, rue Châteauguay, HUNTINGDON
Tél.: 264-5336
BUREAU DE HOWICK sur rendez-vous

POUR LOUER UN ESPACE
• 264-5364 •

Cécile / Purusha Hontoy, M.A.
• Relations d'aide
• Gérance du stress
• Conseillères en éducation
1141 Rte 203, Howick
825-0948